

PROMESSE D'ACHAT

IDENTIFICATION DES PARTIES

VENDEUR :

VILLE DE LA SARRE

201, rue Principale
La Sarre (Québec) J9Z 1Y3
819 333-2282

Courriel : mpanglehart@ville.lasarre.qc.ca

ACHETEUR :

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone (jour) : _____

Téléphone (soir) : _____

Courriel : _____

OBJET DU CONTRAT

Toute personne intéressée à acheter un terrain appartenant à la Ville de La Sarre doit suivre les étapes suivantes :

1. Aviser par courriel le Service urbanisme de son intention d'achat en indiquant les informations suivantes :
 - a. Le ou les numéro(s) du ou des terrain(s) souhaité(s);
 - b. Le ou les nom(s) du ou des promettant-acquéreur(s);
 - c. Les coordonnées complètes du ou des promettant-acquéreur(s);
 - d. Le nom du notaire retenu (si connu).

Signature d'une promesse d'achat devant témoin, accompagnée du **dépôt de garantie** applicable au paiement final sous la forme d'une traite bancaire ou d'un chèque visé;

L'Acheteur promet d'acheter, au prix et conditions ci-dessous énoncés, la propriété suivante :

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Adresse civique : _____
(numéro, rue, ville, province, code postal)

Désignation cadastrale (numéro de lot) : _____

Mesures du lot : _____ X _____ m pi et/ou ayant une superficie approximative de _____ m² pi²

Le VENDEUR garantit à l'ACHETEUR un titre de propriété libre de toute priorité, hypothèque, droit réel et autre charge sauf les servitudes usuelles et apparentes d'utilité publique.

PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Toute personne intéressée à acheter un terrain appartenant à la Ville de La Sarre doit signer cette promesse d'achat devant témoin, accompagnée du **dépôt de garantie** applicable au paiement final sous la forme d'une traite bancaire ou d'un chèque visé.

Le prix du terrain est fixé à _____ \$ Le dépôt de garantie applicable correspond à _____ \$

La signature de l'acte de vente notarié doit avoir lieu dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la résolution municipale autorisant la vente et advenant le non-respect de ce délai, la Ville conservera un montant de 2 000 \$ à titre de dommages et intérêts liquidés.

SIGNATURE DE LA PROMESSE D'ACHAT

L'ACHETEUR reconnaît avoir lu, compris et consent à cette PROMESSE D'ACHAT, et en conservera copie. De plus, l'ACHETEUR reconnaît avoir vu ou visité ledit terrain et s'en déclare satisfait.

Signé à _____ le _____ à _____ h

Signature du **VENDEUR**

Signature du témoin

Signature de l'**ACHETEUR**

Signature du témoin